

Formulaire de demande d'indemnisation

dans le cadre de la construction
du parc éolien de Dieppe Le Tréport
et de son raccordement



Remplir un formulaire par navire
et le transmettre à l'adresse suivante :
pedt@comite-peches-normandie.fr

AVANT LE 01 JUILLET 2024

NOM DE L'ENTREPRISE DE PÊCHE

N° immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (SIRET) _____

Ville d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés _____

Adresse du siège social _____

Code postal _____ Ville _____

Adresse de correspondance si différente _____

Code postal _____ Ville _____

Nom du représentant : _____ Qualité du représentant _____

N° téléphone principal _____

Adresse email principale _____

NAVIRE CONCERNÉ (UN NAVIRE PAR DEMANDE)

Nom du navire _____ Immatriculation _____

Date de début d'activité ____ / ____ / ____

DEMANDE D'INDEMNITÉ CONCERNANT

La perte d'exploitation liée aux travaux de construction du parc éolien de Dieppe-Le Tréport par EMDT

Si je considère que ma dépendance économique aux zones d'exclusion en période travaux (cf carte et tableau en pages 1 et 2) est supérieure à 1% ou si je dispose d'une licence Amandes de mer active permettant de pêcher dans le gisement du Tréport.

La perte d'exploitation liée aux travaux de construction du raccordement par RTE

Si je considère que ma dépendance économique aux zones d'exclusion en période travaux (cf carte et tableau en pages 1 et 2) est égale ou supérieure à 1%.

NAVIRE(S) ANTÉRIEUR(S) SI REMPLACEMENT

NOM	IMMATRICULATION	PORT D'EXPLOITATION	DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ	DATE DE FIN D'ACTIVITÉ	COMMENTAIRES
Exemple	123456	xxxxx	00/00/0000	00/00/0000	Remplacé par «Navire concerné»

DATE

NOM DU REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE

CONVENTION RELATIVE À LA COLLECTE ET UTILISATION DE DONNÉES INDIVIDUELLES DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE D'INDEMNISATION INDIVIDUELLE DU PARC ÉOLIEN ET RACCORDEMENT DE DIEPPE-LE TRÉPORT

Entre

Le **Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie** siégeant 9 quai Lawton Collins, 50104 CHERBOURG-EN-COTENTIN _____

Ci-après désigné « le Comité »

Et

Nom et prénom de l'armateur : _____

Navire : _____ Quartier / Immatriculation : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Ci-après désigné « l'Armateur »

Ci-après désignés ensemble « les Parties »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La construction du parc éolien en mer de Dieppe Le Tréport et de son raccordement, dont la maîtrise d'ouvrage du parc est assurée par la société Eoliennes en mer Dieppe et Le Tréport et celle de son raccordement par RTE, entraîne des préjudices pour les professionnels de la pêche qui seront indemnisés par ces derniers.

La méthode d'indemnisation individuelle a été définie collectivement entre les maîtres d'ouvrage, le Réseau d'Information et de Conseil en Economie des Pêches (RICEP) et les CRPMEM de Normandie et des Hauts-de-France. Elle se décompose en plusieurs étapes : demande d'indemnisation, présélection sur taux de fréquentation à la zone, sélection finale sur dépendance économique à la zone, calcul du montant d'indemnité, validation du montant et versement à l'Armateur.

La mise en œuvre de la méthode d'indemnisation est assurée par les CRPMEM de Normandie et des Hauts-de-France avec le soutien technique du RICEP pour le compte des maîtres d'ouvrage.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer et d'expliquer les conditions d'**accès** et d'**utilisation des données spatiales et économiques** appartenant à l'Armateur et collectées dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'indemnisation individuelle pour la phase de construction du parc et de son raccordement, et conformément à la réglementation en vigueur s'agissant de la Protection des données personnelles : Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général à la Protection des données (UE) 2016 / 679.

Article 2 – Caractéristiques des données

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'indemnisation individuelle, les données de fréquentation (VALPENA et/ou VMS et/ou AIS) ainsi que les chiffres d'affaire mensuels seront recueillis sur une période d'étude comprise entre 2017 et 2023.

Article 3 – Conditions de recueil, traitement et utilisation des données

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'indemnisation individuelle :

- La pré-sélection aux indemnités est calculée sur le taux de fréquentation de l'Armateur à la zone d'étude, basé sur les données VALPENA, VMS et AIS, pour une période comprise entre 2017 et 2023.
- Dans le cadre de la collecte des données VMS et/ou AIS, le CRPMEM réalisera une demande groupée aux fournisseurs (CLS, Agiltech, etc.) en transmettant la présente convention comme preuve d'accord de l'armateur. Pour cela, il faudra retourner cette convention auprès du CRPMEM **avant le 01/07/2024**.

- Une fois sélectionné, les chiffres d'affaire mensuels de l'Armateur, sur la période 2017 à 2023, sont collectés afin de calculer la dépendance économique à la zone.

Les données de fréquentation (VALPENA et/ou VMS et/ou AIS) et les données économiques recueillies seront enregistrées dans un fichier informatisé stocké sur le serveur du CRPME de Normandie. Ces données individuelles dont vous autorisez l'accès sont **confidentielles**. Leur usage est **exclusivement réservé** au CRPME de Normandie ainsi qu'au RICEP uniquement dans la mise en œuvre du processus d'indemnisation individuelle.

Article 4 – Délai de conservation des données et durée de la convention

Les données personnelles, objet de la présente convention, sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour couvrir la procédure d'indemnisation individuelle. Elles sont conservées dans le respect des délais de prescription légaux, avec des accès limités et uniquement aux personnes habilitées, dans le cadre des procédures d'archivage en conformité avec le RGPD.

Article 5 – Droits sur les données personnelles

L'Armateur dispose du droit d'accès, de rectification, de suppression de ses informations et également du droit à la limitation du traitement de ses données. À tout moment, l'Armateur peut retirer son consentement au traitement de ses données en contactant par écrit le CRPME avec copie de sa pièce d'identité [adresse postale et adresse mail].

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits par courriel (pedt@comite-peches-normandie.fr). Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, il vous est possible de contacter la CNIL : www.cnil.fr

Article 6 – Obligations du Comité

Le Comité s'engage à garantir la **confidentialité** des données à caractère personnel et à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel :

- S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- Prennent en compte les principes de protection des données par défaut.

Le Comité s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Le Comité s'engage à communiquer toute violation de données à caractère personnelle à la personne concernée (l'Armateur) dans les meilleurs délais lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés de la personne concernée.

Article 7 – Règlement des litiges

La présente convention, ses éventuels avenants comme tout document pris en application sont soumis à la loi française.

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre toute diligence pour résoudre à l'amiable tout litige qui pourrait éventuellement naître de l'exécution de la présente convention.

En cas de contestation pour l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les tribunaux compétents sont les tribunaux français dans le ressort géographique duquel se trouve le Comité.

J'autorise le CRPME de Normandie à effectuer une demande d'accès aux données de fréquentation aux organismes concernés à ma place : VMS AIS Je refuse

Fait à _____	Le _____
<p style="text-align: center;"><u>Armateur :</u></p> <p>Nom :</p> <p>Signature :</p>	<p style="text-align: center;"><u>Président du CRPME Normandie:</u></p> <p>Nom : Dimitri ROGOFF</p> <p>Signature :</p>